

Informations et FAQ pour la préparation d'une situation de "no-deal" avec Wiley en 2025

Version 1.0, 13 décembre 2024

Ce document sera mis à jour si nécessaire et republié avec un nouveau numéro de version et une nouvelle date.

Pour la [version en anglais](#) voir le site de [swissuniversities](#)

Contexte des négociations de big deal

Les négociations avec les éditeurs font partie de la [stratégie nationale suisse pour le libre accès](#) et sont basées [sur les principes LIBER](#) pour les négociations sur le libre accès. Les objectifs et la gouvernance des négociations sont définis par la [Délégation Open Science](#) (DeIOS) et approuvés par les membres de [swissuniversities](#). Les résultats et les enseignements tirés des négociations sont régulièrement discutés entre les parties prenantes concernées.

Le [Consortium des bibliothèques universitaires suisses](#) (CSAL) négocie, au nom de [swissuniversities](#), les licences d'accès aux publications numériques. Presque tous les établissements d'enseignement supérieur suisses sont couverts par les licences consortiales des principales maisons d'édition universitaires. Pour les licences consortiales avec Elsevier, Springer Nature et Wiley, des "big deals" sont négociés. En signant le mandat, les institutions mandantes s'engagent à ne pas mener de négociations parallèles ou à ne pas prolonger les accords bilatéraux entre les institutions et les éditeurs pour les publications en libre accès. Les institutions mandantes acceptent également de ne pas conclure d'accord si les négociations n'aboutissent pas ou s'il faut plus de temps pour obtenir les résultats escomptés.

Les négociations avec Wiley pour leur portefeuille de revues, couvrant à la fois les revues hybrides et les revues Gold OA, ont commencé début 2024 et n'ont pas encore abouti à un accord mutuellement acceptable. L'accord actuel prenant fin le 31 décembre 2024, des préparatifs ont été mis en place en vue d'un scénario sans accord à partir de 2025. Entre-temps, l'équipe de négociation poursuit ses efforts pour trouver une solution avec Wiley.

Aperçu de la situation et FAQ

Pour toutes les hautes écoles et leurs chercheurs, un scénario sans issue affectera à la fois **l'accès à la lecture et la publication dans les portefeuilles de revues Wiley**. L'aperçu ci-dessous montre l'impact sur la lecture et l'édition pour chacun des portefeuilles Wiley.

Le portefeuille	Lecture
Journaux hybrides Wiley ("base de données")	L'accès en lecture devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mois de janvier 2025 (période de grâce). Une fois que Wiley aura désactivé l'accès, le contenu des revues publiées à partir du 1er janvier 2025 ne sera plus accessible, sauf s'il est disponible en libre accès. L'accès perpétuel sera fourni pour le contenu publié entre 2016 et 2024. L'accès perpétuel à des contenus plus anciens peut être disponible mais peut varier selon les institutions. Voir la fiche d'information " Comment obtenir l'article " pour obtenir les articles via des canaux alternatifs.

Le portefeuille	Publication
<p>Journaux hybrides Wiley</p>	<p>Les chercheurs peuvent toujours publier gratuitement dans des revues hybrides, mais les articles ne seront pas mis en libre accès par l'éditeur.</p> <p>Pour rendre une publication Open Access, utilisez la voie Green OA : Les options et les restrictions de l'auto-archivage varient selon que la revue appartient à Wiley ou à une société partenaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les revues appartenant à Wiley : Les auteurs peuvent auto-archiver la version soumise (preprint) de l'article à tout moment et peuvent auto-archiver la version acceptée (évaluée par les pairs) après une période d'embargo. ➤ Pour les revues partenaires de la société : Elles peuvent avoir leurs propres politiques et les auteurs doivent vérifier la politique de droit d'auteur de la revue qu'ils ont choisie. <p>Veillez consulter les options et les restrictions (par exemple, les périodes d'embargo) sur le site web de l'éditeur.</p> <p>Les chercheur-es peuvent également payer des frais de publication des articles (APC) pour publier en libre accès dans des revues hybrides, mais cette pratique est fortement déconseillée car les "cost in the wild" affaiblissent le pouvoir de négociation de la Suisse. Il est recommandé aux institutions de ne pas payer d'APC pour les articles hybrides avec leurs propres fonds.</p> <p>Les chercheurs sont encouragés à envisager de publier leurs articles dans des revues ayant un accord existant. Demandez conseil à votre bibliothèque ou à votre responsable de recherche.</p>
<p>Revue Wiley Gold OA</p>	<p>Pas de changement pour la période d'accord 2021-2024 : Les chercheurs peuvent toujours publier dans des revues entièrement en libre accès s'ils paient des frais de traitement des articles (APC). Il est recommandé aux institutions de ne pas payer les articles Gold OA avec leurs propres fonds.</p> <p>Les chercheurs sont encouragés à envisager de publier leurs articles dans des revues ayant déjà conclu un accord. Demandez conseil à votre bibliothèque ou à votre responsable de recherche.</p>

Foire aux questions - FAQ

1. Une situation de "no-deal" mettrait-elle en péril la recherche et l'éducation en Suisse ?

*L'expérience suisse et internationale montre qu'une situation sans contrat restreint l'accès à la littérature mais **n'entrave pas de manière significative la recherche et l'enseignement**. Les articles de recherche peuvent être obtenus légalement par d'autres voies (voir la fiche d'information "[Comment obtenir l'article](#)").*

2. Combien de temps dure une situation de "no-deal" ?

Une situation de "no-deal" durera tant qu'il n'y aura pas d'accord acceptable avec Wiley. L'équipe de négociation poursuivra les négociations avec Wiley pour trouver une solution.

3. Les institutions ou les chercheur-es peuvent-ils continuer à payer des APC pour des articles individuels ?

Oui, les institutions ne peuvent pas empêcher les chercheur-es individuels de payer pour leurs propres publications. Toutefois, il est recommandé aux institutions de ne pas payer les articles hybrides et Gold OA à partir de leurs propres fonds.

4. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) paiera-t-il les frais d'Open Access pour les revues Gold Open Access de Wiley ?

Comme recommandé au point 3, le FNS agit à l'unisson avec les hautes écoles et cesse de payer les frais d'OA pour les revues Gold OA de Wiley.

5. Si un accord est trouvé dans le courant de l'année 2025, les articles publiés dans des revues hybrides seront-ils mis en libre accès rétroactivement ?

Cela fera partie des négociations.

6. En cas de "no-deal", les "cost in the wild" (soit les coûts qui ne passent pas par des accords nationaux) risquent d'augmenter. Quel sera l'impact sur les négociations ?

Si les "cost in the wild" sont susceptibles d'augmenter en cas de "no-deal", ils ne modifieront pas les lignes directrices utilisées par la délégation de négociation suisse pour un accord potentiel.

7. Mon institution peut-elle s'abonner à des titres de revues individuels ?

Oui, les institutions peuvent s'abonner à certaines revues. Toutefois, comme dans les situations non contractuelles avec d'autres éditeurs, il est important de limiter ces abonnements au minimum afin de ne pas affaiblir le pouvoir de négociation de la Suisse.

8. Comment les auteurs peuvent-ils se conformer aux exigences du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et d'autres bailleurs de fonds en matière d'Open Access ? Sont-ils temporairement suspendus ?

En cas de publication dans des revues hybrides, les auteurs peuvent toujours se conformer aux exigences OA du FNS en appliquant la "stratégie de conservation des droits" et en déposant leurs manuscrits finaux dans un dépôt (Green OA). Dans tous les cas, le FNS veille au respect de ses prescriptions en matière d'OA et tient compte d'un scénario sans contrat.